

Delta Plus Group confirme son éligibilité au PEA-PME

Delta Plus Group, acteur majeur sur le marché des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.), confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME.

Comme l'an dernier, Delta Plus Group répond à l'ensemble des critères d'éligibilité du dispositif PEA-PME tels qu'indiqués dans le décret d'application en date du 4 mars 2014.

Sont éligibles au PEA-PME les actions de sociétés européennes de moins de 5 000 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1500 millions d'euros ou le total bilan inférieur à 2000 millions d'euros.

Par conséquent, les actions de Delta Plus Group continuent de pouvoir être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le Plan Epargne en Actions (PEA).

Prochaine publication: Résultats annuels 2018

Mercredi 17 avril 2019, après bourse

A propos de DELTA PLUS

Delta Plus Group conçoit, normalise, fabrique ou fait fabriquer et distribue une gamme complète d'Equipements de Protection Individuelle (EPI). Delta Plus Group est cotée sur le compartiment B de NYSE-EURONEXT (ISIN: FR0013283108 - Mnémo: DLTA)

Plus d'informations : www.deltaplusgroup.com

CONTACT

Jérôme BENOIT Président Directeur Général

Directeur Administratif & Financier e-mail: relation.investisseur@deltaplus.eu

Tel: 04.90.74.20.33